
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 juillet 2012 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA12 30 07 0199

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues, aux fonctionnaires et aux citoyens présents à cette séance. Avant tout chose, **madame Rouleau** mentionne aux citoyens présents que la conseillère de la ville madame Maria Calderone a annoncé, le 30 juin dernier, qu'elle quittait la vie politique. En son nom personnel et en celui de ses collègues, elle la remercie de son apport à l'arrondissement au cours des sept dernières années et lui souhaite tout le succès dans ses projets à venir.

Madame Rouleau désire informer les citoyens des prochaines séances extraordinaires du conseil d'arrondissement. En premier lieu, la séance extraordinaire du 4 juillet 2012, annoncée dans l'avis public du 19 juin 2012, concernant des demandes de dérogations mineures, a été reportée au 9 juillet 2012 à 9 h 15. Lors de la séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 9 h, le conseil d'arrondissement présentera et adoptera le Programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015. Pour la séance extraordinaire du 9 juillet 2012 à 9 h 15, il sera question de dossiers courants, incluant les demandes de dérogations mineures.

Par ailleurs, **madame Rouleau** mentionne que la plupart des publications produites par l'arrondissement suivent le virage vert amorcé depuis quelques mois. Que ce soit le Répertoire des activités, la programmation de l'Été Show, le Calendrier culturel, tous les documents sont disponibles en ligne. Cette action traduit des valeurs de développement durable que l'arrondissement entend poursuivre. À cet effet, dès le début d'août, le nouveau Répertoire des activités de sports et de loisir 2012-2013 sera déposé sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse ville.montreal.qc.ca/rdp-pat. Des copies imprimées de ce répertoire seront également disponibles dans les installations municipales et les centres d'activités. La mairesse rappelle que les inscriptions pour les diverses activités débiteront à la fin août.

C'est avec plaisir que **madame Rouleau** annonce que de nouveaux départs sont prévus, cette année, pour la très populaire croisière patrimoniale sur le fleuve. Animées par un guide, en collaboration avec l'Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles, ces croisières d'une durée de deux heures, font découvrir le fleuve et le territoire de Pointe-aux-Trembles d'une manière originale et agréable. Quatre croisières auront lieu au cours des mois de juillet, août et septembre, et l'embarquement a lieu 15 minutes avant les départs, au quai de la Maison Beaudry, située au 14678, rue Notre-Dame Est. Les croisières ont lieu même en cas de pluie, puisque le bateau est couvert. La mairesse invite les gens à se procurer rapidement les billets au coût de 20 \$ par personne, car les places sont limitées.

En terminant, **madame Rouleau** relate qu'au cours de la semaine dernière, l'arrondissement a procédé à l'inauguration des nouvelles installations aquatiques du parc Maria-Goretti, entièrement rénovées, situées dans le district de La Pointe-aux-Prairies, au coin de la rue Notre-Dame Est et la 85^e Avenue. Datant de plus de 30 ans, la piscine, la pataugeoire et le pavillon existants ont été démolis et reconstruits afin de faire place à des installations toutes neuves. Les travaux de rénovations ont demandé des investissements de 1 823 156,56 \$, dont 800 000 \$ proviennent d'une aide financière en vertu d'une entente Canada-Québec dans le cadre du Programme d'infrastructure de loisirs. L'arrondissement a déboursé plus d'un million de dollars pour ces nouvelles installations. Madame Rouleau invite les citoyens à utiliser les quatre piscines extérieures, les cinq pataugeoires, dont une fraîchement rénovée, ainsi que les six parcs avec des jeux d'eau de l'arrondissement. Sur le point de la sécurité aquatique, la mairesse encourage également les citoyens à participer aux activités organisées avec la brigade des piscines extérieures qui auront lieu à l'occasion de la semaine nationale de la prévention de la noyade, du 21 au 28 juillet 2012.

ADOPTÉ

10.01

CA12 30 07 0200

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

D'amender l'ordre du jour tel que soumis, afin de retirer l'item 51.01 de l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement et de le reporter à la séance ordinaire du 4 septembre 2012.

Une discussion s'en suit entre les membres du conseil relativement à cette proposition d'amendement.

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 soit adopté avec le retrait de l'item 51.01.

ADOPTÉ

10.02

CA12 30 07 0201

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2012 ainsi que le procès-verbal de correction du 11 juin 2012.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Requête pour la pose de dos d'âne sur la 52^e Avenue, au sud de la rue Notre-Dame, et dépôt d'une pétition à cet effet;

Plainte non résolue concernant une propriété inoccupée laissée à l'abandon sur la 89^e Avenue dans le secteur de Rivière-des-Prairies présentant des risques pour la sécurité des individus;

Plusieurs plaintes concernant les nuisances, dont le vandalisme, les transactions illicites, le tapage nocturne et les incivilités, causées par l'achalandage aux espaces commerciaux situés au 8071, avenue André-Ampère se répercutant dans diverses rues du secteur notamment, les avenues André-Ampère, Charles-Renard, Clément-Ader et la rue Paul-de Maurel;

Plainte concernant la propreté du bâtiment situé au 12070, avenue Clément-Ader en raison du non-respect des collectes de diverses matières;

Précision demandée sur les modalités du 311;

Remerciements formulés à l'intention de madame Maria Calderone pour son travail dans l'arrondissement;

Demande concernant l'ouverture du carrefour giratoire;

Commentaire à savoir s'il existe un prix de consolation dans le concours d'embellissement, car les chevreuils viennent brouter les arrangements floraux des propriétés limitrophes au parc-nature de La Pointe-aux-Prairies;

Ultime réitération d'une demande de prévention des biens et sécurité des personnes sur le boulevard Gouin;

Commentaire et inquiétude formulés concernant la réfection de la 71^e Avenue qui est une rue en macadam.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel souhaite un bel été à tous les citoyens en les invitant à fréquenter les installations de l'arrondissement. Il en profite pour saluer la conseillère sortante madame Maria Calderone et lui souhaite la meilleure des chances dans ses futurs projets.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet lui aussi souhaite la meilleure des chances à la conseillère madame Maria Calderone et ajoute qu'il a aimé travailler avec elle au cours des dernières années. Dans un autre ordre d'idée, **monsieur Blanchet** encourage les citoyens à utiliser le service 311 pour obtenir des informations, adresser des demandes aux services municipaux ou faire une plainte. De cette manière, il est plus facile pour les fonctionnaires et les élus de suivre et de traiter les requêtes de citoyens.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà tient à remercier madame Maria Calderone pour son travail extraordinaire accompli dans l'arrondissement, tout spécialement dans le district de Rivière-des-Prairies. Il la remercie de son appui durant la période au cours de laquelle ils ont eu la chance de travailler ensemble et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions. En terminant, **monsieur Rapanà** remercie les citoyens de leurs questions lors de la séance du conseil et il souhaite à tous un bon été.

Madame la conseillère Suzanne Décarie souligne le départ pour des raisons personnelles de la conseillère madame Maria Calderone en espérant que les raisons ne soient pas d'ordre médical. Malgré leurs différents entre partis, elle a apprécié travailler avec madame Calderone et formule des vœux de succès dans ses nouvelles entreprises.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois salue également le départ de la conseillère madame Maria Calderone et ajoute que même si madame Calderone et elle-même n'ont pas toujours été du même avis, les échanges et leur relation ont toujours été basés sur le respect. Par la suite, **madame Bourgeois** invite les citoyens à participer au concours de photographies portant sur le patrimoine et l'histoire de l'arrondissement. Les trois finalistes obtiendront gratuitement l'agrandissement et l'encadrement de leur photographie en vue d'une exposition à la maison de la culture. En dernier lieu, **madame Bourgeois** rappelle que de nombreux spectacles intéressants sont proposés dans la programmation de l'Été show et encourage les gens à assister aux différentes activités. Elle souhaite à tous de belles vacances estivales.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Des requérants déposent pour fins d'étude par les membres du conseil, les documents suivants :

Dépôt, par madame Marie-France Paquette, d'une pétition de 25 signatures demandant la pose de dos d'âne sur la 52^e Avenue, au sud de la rue Notre-Dame Est.

Dépôt, par madame Ginette Gaulin, d'une lettre détaillant la problématique de nuisances entourant les espaces commerciaux situés au 8071, avenue André-Ampère.

Dépôt, par madame Dora Jop, d'un article paru dans L'informateur de Rivière-de-Prairies intitulé « Des pyrotechniciens amateurs saouls » causant nuisance aux résidents des avenues Clément-Ader et André-Ampère.

CA12 30 07 0202

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - FIRME ENTREPRISES RICBO INC. - RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR - PHASE 2 À LA MAISON DU BON TEMPS (0371) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DSA12-008

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement veut assurer la qualité du service aux citoyens et rendre le bâtiment accessible selon les orientations en accessibilité universelle de l'arrondissement, tout en respectant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mars 2012 et par la résolution du conseil d'arrondissement numéro CA12 30 04 0109 lors de sa séance ordinaire du mardi 3 avril 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 239 465,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de démolition et de construction d'architecture, de structure ainsi que des travaux électriques et mécaniques de l'aménagement intérieur et extérieur phase 2 à la Maison du Bon Temps (0371) située au 8000, boulevard Gouin Est;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme Entreprises Ricbo inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 235 016,25 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DSA12-008 (deux soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1125956003

CA12 30 07 0203

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - P.A.T. DODGE CHRYSLER JEEP INC. - LOCATION DE 11 VÉHICULES MULTISEGMENTS (DODGE JOURNEY), ANNÉE 2013, AVEC ENTRETIEN RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 12-12185

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 200 132,11 \$, taxes incluses, pour la location de 11 véhicules multisegments avec entretien recommandé par le fabricant, marque Dodge, modèle Journey, année 2013;

D'octroyer un contrat à la firme P.A.T. Dodge Chrysler Jeep inc. au montant de 200 132,11 \$ taxes incluses, pour la fourniture de 11 véhicules multiségments avec entretien recommandé par le fabricant, marque Dodge, modèle Journey, année 2013;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense telle que décrite au sommaire décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1120493005

CA12 30 07 0204

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - PAYSAGISTE S. FORGET INC. - AMÉNAGEMENT ET L'ÉCLAIRAGE DU PARC FRANCESCO-IACURTO - PROGRAMME (PAAP) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP 11 PARC-79

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 807 902,79 \$, taxes incluses, pour l'aménagement et l'éclairage du parc Francesco-Iacurto;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Paysagiste S. Forget inc. au montant de 709 902,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-11-PARC-79 (dix soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale, pour un montant de 807 902,79 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

20.03 1120443008

CA12 30 07 0205

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION SOTER INC. - TRAVAUX DE PULVÉRISATION ET STABILISATION SUR DIVERSES RUES EN MACADAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING12-20

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 juillet 2012 à 9 h 15.

ADOPTÉ

20.04 1122726010

CA12 30 07 0206

OCTROI - CONTRAT - INTRO SÉCURITÉ COLLECTIVE INC. - SERVICES D'AGENT DE SÉCURITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 12-12096

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense pour un montant de 90 907,57 \$ taxes incluses, pour les services d'agent de sécurité à la bibliothèque Rivière-des-Prairies;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Intro sécurité collective inc. au montant de 90 907,57 \$, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro 12-12096 (deux soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1124561001

CA12 30 07 0207

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - NATIONAL VACUUM - SERVICES MUNICIPAUX INC. - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 12-12145

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 61 424,24 taxes incluses, contingences et frais incidents inclus, pour les travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer le contrat, pour ce faire, à la firme National Vacuum- Services Municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 61 424,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro AO 12-12145 (trois soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par la ville centrale (DGSRE).

ADOPTÉ

20.06 1124820004

CA12 30 07 0208

AUTORISATION - PAIEMENT - COMPAGNIE 104625 CANADA INC. ET 107783 CANADA INC. - COÛT DES TRAVAUX À FRAIS PARTAGÉS ET UNE PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE SITE, PRÉVUS DANS LES PARTIES 2 ET 3 DE LA PHASE 2 DU PROJET RUISSEAU PINEL-SIGLER - APPELS D'OFFRES NUMÉROS RP-ING09-26 ET RP-ING09-27

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal aux compagnies 104625 Canada inc. & 107783 Canada inc. promoteur du projet Ruisseau Pinel Sigler :

- du coût des travaux à frais partagés, représentant un montant de 405 646,72 \$, incluant les taxes;
- d'une partie du coût des travaux d'infrastructures sur le site, représentant un montant de 397 290,31 \$, excluant les taxes (mesures transitoires de 30 %);

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 802 937,03 \$ aux compagnies 104625 Canada inc. & 107783 Canada inc.;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.07 1124642006

CA12 30 07 0209

AUTORISATION - PAIEMENT - PARTIE DU COÛT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE SITE DE LA PHASE 3, RÉALISÉS PAR LES CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement par la Ville de Montréal, à la compagnie Les Constructions Fédérales inc., promoteur du projet Faubourg Pointe-aux-Prairies, d'une partie du coût des travaux d'infrastructures sur le site des parties 2 et 3, représentant un montant de 508 200,02 \$, excluant les taxes (mesures transitoires de 30 %);

D'autoriser le Service des finances à émettre un chèque au montant de 508 200,02 \$ à la compagnie Les Constructions Fédérales;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.08 1124642007

20.09 VACANT

CA12 30 07 0210

APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - PROJET « JEUNES ENGAGÉS » - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2012

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 8 918,60 \$ à l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare inc. pour le projet « Jeunes engagés », dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2012;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par le Service de la culture, du patrimoine, des sports, des loisirs et de la vie communautaire.

ADOPTÉ

20.10 1123163001

CA12 30 07 0211

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ÉQUIPEMENTS G. GAGNON INC. - FOURNITURE DE DEUX (2) TRACTEURS ARTICULÉS COMPACTS À VOIE ÉTROITE AVEC POSTE DE CONDUITE AVANT D'UNE PUISSANCE D'ENVIRON 40 HP À QUATRE ROUES MOTRICES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-1224

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 217 302,75 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) tracteurs articulés compacts à voie étroite avec poste de conduite avant d'une puissance d'environ 40 HP à quatre roues motrices, marque Antonio Carraro, modèle SP 4400 HST, année 2012;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la compagnie Équipements G. Gagnon inc. au montant de 217 302,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro 12-1224 (un soumissionnaire) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Direction du matériel roulant et des ateliers de la ville centrale.

ADOPTÉ

20.11 1120493003

CA12 30 07 0212

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - MICHEL GOHIER LTÉE - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BENNE EN « U » SUR UN CHÂSSIS DE CAMION FOURNI PAR LA VILLE (396-12206) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 12-11944

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 81 134,41 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une benne en « U » (benne épandeur) de 15 pieds avec convoyeur à détachement arrière sur un châssis de camion fourni par la Ville (396-12206), marque Michel Gohier, modèle BU-150-HD;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Michel Gohier ltée un contrat de 81 134,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 12-11944 (un soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1120493004

CA12 30 07 0213

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUATRE (4) ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ARRONDISSEMENT - PROGRAMME MUNICIPAL D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DANS LES CLUBS DE VACANCES 2012 - CENTRE COMMUNAUTAIRE LE RELAIS-DU-BOUT - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (É.R.D.P.) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à quatre (4) organismes partenaires de l'arrondissement ci-dessous, pour le programme municipal d'accompagnement en loisir pour les enfants handicapés dans les clubs de vacances 2012 de l'arrondissement aux montants suivants :

Le Centre communautaire le Relais-du-Bout	8 521 \$
Le Centre de Leadership pour la jeunesse Don Bosco	2 671 \$
Équipe de Rivière-des-Prairies (E.R.D.P)	2 946 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	862 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1123873003

CA12 30 07 0214

ENTÉRINEMENT - CONVENTION - COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - RÉALISATION D'UNE PRESTATION DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA MISSION DE L'AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES DU PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'entériner la convention avec la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île pour réaliser, par l'utilisation des écoles secondaires, une prestation de services aux personnes sinistrées dans le cadre de l'application de la mission de l'aide aux personnes sinistrées du Plan d'urgence, de relève et de mission (PURM) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

DE modifier, par cette entente, le PURM tel qu'approuvé par l'arrondissement pour y insérer cette convention à l'article 3.1.6, section 3.1.

ADOPTÉ

20.14 1121652002

CA12 30 07 0215

APPROBATION - CONVENTION - « MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - SAISON ESTIVALE 2012 - APPROBATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - APPROBATION - CONVENTION - « MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - SAISON ESTIVALE 2012 - APPROBATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUARTIER POINTE-AUX-TREMBLES - ÉDICTION DE DIVERSES ORDONNANCES - AUTORISATION - DIRECTEUR DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL OU SON REPRÉSENTANT - SIGNATURE - PERMIS « AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN ÉVÉNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC »

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » pour la tenue d'un marché public sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, quartier Pointe-aux-Trembles pour la saison estivale 2012;

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ toutes taxes incluses le cas échéant, à l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » de même qu'un soutien en services municipaux équivalent à 25 000 \$ taxes incluses, tel que le prévoit la convention établissant les modalités et conditions de versement du soutien;

D'autoriser une affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 25 000 \$ et le virement de crédit nécessaire à cette fin;

D'autoriser le virement de crédit de 25 000 \$ à la Direction des travaux publics;

D'autoriser l'occupation du domaine public et l'édiction, selon le cas, des ordonnances numéros OCA12-(B-3)-003, OCA12-(P-1)-002 et OCA12-(RCA09-Z01)-002 y autorisant: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur; la vente d'articles promotionnels; l'affichage; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site identifié, aux dates et heures mentionnées;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.15 1121652001

CA12 30 07 0216

APPROBATION - ORGANISME JEUNES EN MOUVEMENT - FIDUCIAIRE DU PROJET FAMILLES EN ACTION ET QUE CE DERNIER ASSURE LA RÉPARTITION FINANCIÈRE AUX MANDATAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'organisme Jeunes en Mouvement à titre de fiduciaire du projet Familles en action et que ce dernier assure la répartition financière aux mandataires tel que décrit à l'addenda du sommaire décisionnel, sans aucune dépense additionnelle.

ADOPTÉ

20.16 1121312002

CA12 30 07 0217

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 10 avril 2012 et du 14 mai 2012 ainsi que de la séance spéciale du 28 mai 2012.

ADOPTÉ

30.01

CA12 30 07 0218

AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION 2011 DE L'ARRONDISSEMENT, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE APPROUVÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation, par le conseil municipal le 18 juin 2012, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les surplus de 2011, d'une valeur de 579 200 \$, ne seront rendus disponibles qu'après l'application des règles d'affectation prévues à la politique d'attribution des surplus;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 56 200 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement et de 523 000 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion de 2011;

DE prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

DE procéder à la ventilation des surplus de 2011, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.02 1120448001

CA12 30 07 0219

AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - RÉALISATION DE CAMPAGNES ET D'OUTILS DE COMMUNICATION - PROMOTION DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES DESTINÉS AUX CITOYENS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser, après avoir opéré le virement de crédit, l'affectation des surplus de gestion au montant de 30 000 \$ pour permettre la réalisation de campagnes et d'outils de communication visant à promouvoir des activités et des services destinés aux citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1123100001

CA12 30 07 0220

INFORMATION - TRÉSORIER DE LA VILLE - COMITÉ EXÉCUTIF - MODIFICATION DE LA DOTATION BUDGÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT EN AUGMENTANT LE BUDGET DES REVENUS ET DÉPENSES - COÛTS ENCOURUS ET FACTURÉS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, POUR LE DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DES VOIES DE DESSERTE DE L'AUTOROUTE 25 ET DES BOULEVARDS MAURICE-DUPLESSIS, PERRAS, GOUIN ET HENRI-BOURASSA, DIRECTION OUEST DURANT LA SAISON HIVERNALE 2011-2012

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'informer le trésorier de la Ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie la dotation budgétaire de l'arrondissement en augmentant le budget des revenus et dépenses d'un montant de 71 128,05 \$, représentant les coûts encourus et facturés au ministère des Transports du Québec, pour le déneigement, le déglacage et l'enlèvement de la neige des voies de desserte de l'autoroute 25 et des boulevards Maurice-Duplessis, Perras, Gouin et Henri-Bourassa, direction ouest durant la saison hivernale 2011-2012.

ADOPTÉ

30.04 1122726006

CA12 30 07 0221

AUTORISATION - RÈGLEMENT HORS COUR - DOSSIER PÉTRO-CANADA (MAINTENANT SUNCOR ÉNERGIE) - REMBOURSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser le règlement hors cour du dossier Pétro-Canada (Suncor Énergie) portant sur le remboursement de la somme de 486 435,60 \$, ainsi que le remboursement des intérêts au montant de 22 353,49 \$ que la Ville de Montréal a perçu sur ladite somme entre le moment où le paiement du permis a été fait, soit le 3 septembre 2008 et le 30 juin 2012;

D'émettre le chèque au montant de 508 789,09 \$ au nom de « Fraser Milner Casgrain en fidéicommiss »;

Aucuns frais de cour ou frais d'experts ne seront remboursés à Pétro-Canada.

ADOPTÉ

30.05 1122472002

CA12 30 07 0222

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mai 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 29 avril au 26 mai 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de mai 2012 ainsi que le dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mai 2012.

ADOPTÉ

30.06 1124230006

CA12 30 07 0223

RAPPORT - MAIRESSE - SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport de la mairesse d'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

DE procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.07 1120448004

CA12 30 07 0224

RATIFICATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA CHORALE LES VOIX DU QUÉBEC, LE 23 JUIN 2012 SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE ST-ENFANT-JÉSUS DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE À POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier une dépense de 500 \$ pour une contribution financière non récurrente de 500 \$ pour la tenue d'un spectacle organisé par la chorale *Les voix du Québec*, le 23 juin 2012 à compter de 18 h, sur le terrain de l'église St-Enfant-Jésus dans le cadre de la Fête nationale à Pointe-aux-Trembles;

D'approuver le versement de 500 \$, à cet effet, à l'organisme sans but lucratif *Les Voix du Québec*;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1121155014

CA12 30 07 0225

RATIFICATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ÉVÉNEMENT « RENCONTRE MONTRÉAL AUTOS SPORT » - PAROISSE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ratifier une dépense de 300 \$ pour une contribution financière non récurrente de 300 \$ dans le cadre de l'événement « Rencontre Montréal Autos Sport » qui a eu lieu le samedi 16 juin 2012;

D'approuver le versement de 300 \$, à cet effet, à *la Paroisse St-Joseph*;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.09 1121155015

CA12 30 07 0226

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - DÉPENSE - COMPAGNIE 9215-3667 QUÉBEC INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET RÉSIDENTIEL POINTE EST, RUE VICTORIA ET 60E AVENUE - AUTORISATION - MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE - ENTENTE D'INFRASTRUCTURES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec la compagnie 9215-3667 Québec inc. pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel Pointe Est, rue Victoria et 60^e Avenue dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement madame Dany Barbeau, avocate, de signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures;

D'autoriser à cet effet une dépense de 881 735,88 \$ qui sera imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ

30.10 1122472001

CA12 30 07 0227

MANDAT - GÉNIUS CONSEIL - OBTENTION - AUTORISATIONS REQUISES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) - TRAVAUX DE STABILISATION DE PONCEAU SUR LE BOULEVARD PERRAS ENTRE LA 87E AVENUE ET LA RUE ARMAND-CHAPUT - ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT - TRANSMISSION - ATTESTATION SIGNÉE - INGÉNIEUR - CONFIRMATION - RÉALISATION TRAVAUX - CONFORMITÉ AVEC LES AUTORISATIONS ACCORDÉES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE mandater la firme Genius Conseil afin d'obtenir pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour des travaux de stabilisation de ponceau sur le boulevard Perras, entre la 87^e Avenue et la rue Armand-Chaput;

DE s'engager à transmettre au MDDEP, à la fin des travaux, une attestation signée par le directeur des Travaux publics ou par un ingénieur dûment autorisé par ce dernier, confirmant que les travaux ont été réalisés en conformité avec les autorisations accordées.

ADOPTÉ

30.11 1121792002

CA12 30 07 0228

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-E086

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA12-E086 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 350 000 \$ pour l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements de travail dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1120493006

CA12 30 07 0229

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-3

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA08-30029-3 intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RAC08-30029, tel qu'amendé) ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1121155012

CA12 30 07 0230

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-77

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-77 intitulée « Projet particulier visant à permettre les usages bureau, entreposage intérieur, entreposage extérieur (véhicules routiers, équipement lourd), véhicules routiers (réparation et entretien) et l'installation d'une balance et de son bâtiment accessoire sur les lots 3 564 417 et 1 505 792 compris dans la zone 581 à titre d'usages accessoires aux usages exercés sur le lot 3 564 418 compris dans la zone 582, et sur une partie du lot 1 505 792 compris dans la zone 581, à permettre des usages industriels sur le lot 3 564 418 et sur une partie du lot 1 505 792, à fixer une hauteur maximale d'entreposage de 15 mètres et à permettre une voie d'accès d'une largeur maximale de 37 mètres au 10575, boulevard Henri-Bourassa Est - District de La Pointe-aux-Prairies » sur les lots 1 505 792, 3 564 417 et 3 564 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation dont la date et l'heure seront déterminées ultérieurement par la secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.03 1123469029

CA12 30 07 0231

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-75

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 20 juin 2012 relativement au projet de Résolution PP-75 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'assemblage, la transformation et l'agrandissement de trois (3) bâtiments, de même que l'occupation à des fins de buanderie industrielle et le réaménagement du terrain, pour les bâtiments situés aux 3551-75-85, 39^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Sherbrooke Est dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04

CA12 30 07 0232

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-76

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 20 juin 2012 relativement au projet de Résolution PP-76 intitulée « Projet particulier visant à permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05

CA12 30 07 0233

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-75

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-75 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'assemblage, la transformation et l'agrandissement de trois (3) bâtiments, de même que l'occupation à des fins de buanderie industrielle et le réaménagement du terrain, pour les bâtiments situés aux 3551-75-85, 39^e Avenue, sur le lot projeté numéro 4 932 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1123469017

CA12 30 07 0234

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-76

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-76 intitulée « Projet particulier afin de permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.07 1123469020

CA12 30 07 0235

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA12-30046

VU les articles 291, 291.1 et le 5e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08 055);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juin 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA12-30046 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils »;

DE transmettre une copie dudit règlement au ministère des Transports du Québec au directeur de la Direction territoriale de Montréal afin d'obtenir son approbation en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière du Québec) (L.R.Q. c. C-24.2).

ADOPTÉ

40.08 1122726008

CA12 30 07 0236

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30043-2

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-30043-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2012) (RCA11-30043, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.09 1124939002

CA12 30 07 0237

PIIA - LOT 1 874 374

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'implantation et à l'apparence d'un panneau publicitaire autoroutier numérique comportant deux (2) faces projeté sur le lot 1 874 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-70, le tout, tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation d'enseigne* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Paquin, minute 14178, en date du 23 juin 2011, de même que sur le plan illustrant l'élévation, le profil et la vue en plan soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 mai 2012.

ADOPTÉ

40.10 1123469025

CA12 30 07 0238

PIIA - 10000, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009) et à l'article 178 de la section 26 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'affichage et à l'aménagement du site pour la propriété industrielle située au 10000, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéros 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-63, le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date des 13 et 15 juin 2012 ainsi qu'un aménagement paysager à la base de l'enseigne afin de masquer sa structure.

ADOPTÉ

40.11 1123469028

CA12 30 07 0239

PIIA - 12425, AVENUE DU FIEF-CARION

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements subséquentes apportés à cette résolution, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), un nouveau modèle (La Seville F1-P) pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 12425, avenue du Fief-Carion, sur le lot 4 636 038, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout est illustré sur l'élévation soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 mai 2012.

ADOPTÉ

40.12 1123469021

CA12 30 07 0240

PIIA - 12429, AVENUE DU FIEF-CARION

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements subséquents apportés à cette résolution, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), un nouveau modèle (La Séville F2) pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 12429, avenue du Fief-Carion, sur le lot 4 636 037 dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout est illustré sur l'élévation soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 24 mai 2012.

ADOPTÉ

40.13 1123469022

CA12 30 07 0241

PIIA - 12435, AVENUE DU FIEF-CARION - FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements subséquents apportés à cette résolution, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), un nouveau modèle (La Séville F2) pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 12435, avenue du Fief-Carion, sur le lot 4 636 035, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout est illustré sur l'élévation soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 mai 2012.

ADOPTÉ

40.14 1123469023

CA12 30 07 0242

PIIA - 12437, AVENUE DU FIEF-CARION

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012:

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements subséquents apportés à cette résolution, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), un nouveau modèle (La Séville F1-P) pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté au 12437, avenue du Fief-Carion, sur le lot 4 636 034, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout est illustré sur l'élévation soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 mai 2012.

ADOPTÉ

40.15 1123469024

CA12 30 07 0243

PIIA - 12211, RUE MARIE-ANNE-TISON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements subséquents apportés à cette résolution, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment (modèle Okanagan) et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé prévu au 12211, rue Marie-Anne-Tison, sur le lot 4 523 755, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur l'élévation avant estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 24 mai 2012, de même que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 2132, en date du 17 octobre 2011.

ADOPTÉ

40.16 1123469026

CA12 30 07 0244

PIIA - 12215, RUE MARIE-ANNE-TISON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements subséquents apportés à cette résolution, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment (modèle Mendoza) et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé prévu au 12215, rue Marie-Anne-Tison, sur le lot 4 523 754, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout tel qu'illustré sur l'élévation avant estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 24 mai 2012, de même que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 2132, en date du 17 octobre 2011.

ADOPTÉ

40.17 1123469027

CA12 30 07 0245

PIIA - 12363-65-67 ET 12371-73-75, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME - FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture des bâtiments et à l'aménagement des terrains pour deux (2) bâtiments résidentiels jumelés prévus aux 12363-65-67 et 12371-73-75, rue Trefflé-Berthiaume, sur les lots 4 728 364 et 4 728 365 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 24 mai 2012, minute 24892, de même que sur l'élévation préparée par l'architecte, monsieur Nathan Schertzer, en date du 1^{er} mai 2012.

ADOPTÉ

40.18 1123469030

CA12 30 07 0246

PIIA - 25-27, 52E AVENUE

Suite à la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 18 juin 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans **révisés** de transformation de la façade principale d'un bâtiment situé au 25 - 27, 52^e Avenue, sur le lot 1 455 739 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles et ce conformément aux volontés exprimées par le comité consultatif d'urbanisme;

Le tout tel qu'illustré sur l'élévation préparée par le technologue en architecture, monsieur Sylvain Tanguay, en date du 29 mai 2012, estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 21 juin 2012.

ADOPTÉ

40.19 1120826010

CA12 30 07 0247

CIRCULATION - STATIONNEMENT - INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PERSONNES SUR LA RUE JACQUES-ROUSSEAU, ENTRE L'AVENUE ÉLIE-BEAUREGARD ET LE BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 13 juin 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'implanter un passage pour personnes sur la rue Jacques-Rousseau immédiatement à l'ouest de l'avenue De Colombet;

Conformément aux normes de signalisation routière, la signalisation du passage devra comporter un panneau de passage pour personnes et un signal avancé de passage pour personnes dans chaque direction ainsi qu'une ligne axiale sur la rue Jacques-Rousseau et un marquage constitué d'un alignement de bandes jaunes sur la chaussée;

D'interdire le stationnement sur rue sur une distance de 12 mètres, de part et d'autre du passage, sur chaque côté de la chaussée de la rue Jacques-Rousseau;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.20 1125888011

CA12 30 07 0248

**DEMANDE - RÉOLUTION D'APPUI DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DÉPLACEMENT - PRÉSENTE TRAVERSE SCOLAIRE AVEC
BRIGADIER DE L'ÉCOLE STE-MARIA-GORETTI**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'appuyer la demande du PDQ 49 visant à déplacer, à une distance d'environ 15 mètres plus à l'ouest, la présente traverse scolaire avec brigadier de l'école Ste-Maria-Goretti, située face au 15700, rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉ

40.21 1121155013

CA12 30 07 0249

DÉPÔT - LISTES - CONTRATS OCTROYÉS CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1120448003

CA12 30 07 0250

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 46

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement